

# GOVERNMENTS IN CANADA



Le Canada est une **démocratie parlementaire**. Nous élisons des députés qui nous représentent au Parlement fédéral et aux assemblées législatives provinciales et territoriales.

À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les représentants élus fédéraux et de la plupart des provinces sont affiliés à un **parti politique**. Un parti politique rassemble des personnes partageant une vision commune et des idées politiques similaires, dont l'intention est d'atteindre le pouvoir et d'introduire des changements politiques utiles.

Dans une démocratie parlementaire, le parti politique dominant ou le parti qui compte le plus grand nombre de représentants élus à l'Assemblée législative ou au **Parlement** détermine généralement qui sera le chef du gouvernement. Les citoyens ne votent pas directement pour le chef.

Si le parti au pouvoir a plus de la moitié des sièges, il formera un **gouvernement majoritaire**. S'il a moins de la moitié, il formera un **gouvernement minoritaire**.

Dans un système parlementaire, il y a trois volets ou divisions : législatif, exécutif et judiciaire.

Le **volet législatif** mène des débats sur les lois, les modifie et les adopte. Au niveau fédéral, le volet législatif est composé de la chambre haute et de la chambre basse : du **Sénat** avec ses 105 sénateurs nommés et de la **Chambre des communes**, composée des **députés** élus. On compte actuellement 308 députés et chacun représente une zone géographique différente, appelée **circonscription**.

Au niveau provincial, en Colombie-Britannique, le volet législatif est représenté par l'**Assemblée législative** et les représentants élus sont des députés provinciaux. On compte actuellement 85 députés provinciaux, chacun représentant une circonscription différente. Il y a actuellement 87 députés à travers la province, chacun représentant une circonscription électorale.

Le **volet exécutif** doit instaurer les lois et est composé du monarque, du chef du gouvernement et des membres de son **cabinet**. Le monarque est représenté par le **gouverneur général** au niveau fédéral et par le **lieutenant-gouverneur** au niveau provincial. Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial se nomme le **premier ministre**. Le premier ministre nomme plusieurs membres élus, généralement dans son propre parti, pour diriger les **ministères** du conseil exécutif (ou le cabinet). Chaque **ministre** est responsable d'une ou de plusieurs

## LEÇON 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

des responsabilités du gouvernement et agit comme conseiller auprès du premier ministre et de l'Assemblée législative dans son ou ses domaines d'expertise. Le volet exécutif fait appliquer les lois, les règles et les règlements, avec le soutien de la fonction publique.

Le **volet judiciaire** est chargé de superviser et de faire appliquer les lois. Au niveau fédéral, le volet judiciaire est dirigé par la Cour suprême et neuf juges nommés. Au niveau provincial, le volet judiciaire est dirigé par le juge en chef de la Colombie-Britannique. Le volet judiciaire interprète la loi, les règles et les règlements, et punit ceux qui sont reconnus coupables de les avoir enfreints. Il est indépendant et distinct des volets exécutif et législatif du gouvernement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont des domaines de responsabilité différents. La répartition des pouvoirs repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est décrite aux articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle* (1867).

Le gouvernement **fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tout dossier d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les gouvernements **provinciaux** et **territoriaux** sont responsables des questions touchant leur propre province ou territoire et les affaires régionales, incluant l'éducation, la prestation des soins de santé, le bien-être social et le transport.

Il existe des dossiers où les gouvernements fédéral et provinciaux partagent des responsabilités, comme l'environnement, la fiscalité, l'agriculture et les ressources naturelles. On parle alors de **responsabilités partagées**.

Il existe également d'autres formes de gouvernement au Canada, chargées de dossiers plus locaux mais qui collaborent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les **autorités locales** sont responsables de leur propre ville et des enjeux communautaires, comme la collecte des déchets et le recyclage, les bibliothèques, les routes et les ponts, les parcs et les loisirs. Les autorités locales en C.-B. comprennent les autorités municipales, les districts régionaux et les districts en voie d'organisation, et ils obtiennent leurs pouvoirs du gouvernement provincial. Chaque autorité **municipale** se dote d'un conseil élu

composé de **conseillers** locaux. Le chef du conseil est généralement le **maire** et il est élu par la population.

En outre, il existe d'autres types de gouvernement dans certaines communautés autochtones ou réserves des Premières Nations. Les **autorités autochtones** partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou territoire et avec le gouvernement fédéral.

Par **autonomie gouvernementale**, nous référons à une Première Nation ou une communauté inuit ou métis qui exerce un contrôle sur une grande partie de ses activités. Le niveau d'autonomie varie, mais les lois fédérales et provinciales continuent de s'appliquer et les autres ordres de gouvernement travaillent souvent de concert au bénéfice de tous les membres de la communauté. Les Premières Nations en régime d'autonomie gouvernementale peuvent signer des traités (entente formelle) avec les différents ordres du gouvernement fédéral (souvent référé comme la Couronne). Les ententes territoriales (traités modernes) conclues entre les gouvernements et les nations autochtones accordent généralement aux Autochtones plus d'autonomie pour choisir leurs propres méthodes de représentation et leurs propres processus décisionnels.

### GRANDE IDÉE

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de responsabilité.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- les ordres de gouvernement, leurs principales fonctions et sources de financement;
- la participation et la représentation dans le système de gouvernement canadien.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- déterminer quel ordre de gouvernement au Canada est responsable de quels dossiers;
- comprendre le rôle du gouvernement dans la vie des citoyens.

## LEÇON 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

### RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 3 : Les ordres de gouvernement
  - Vidéo : Les ordres de gouvernement
  - Vidéo : La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique
  - Fiche 3.1 : Responsabilités du gouvernement
  - Fiche 3.2 : Une journée dans ma vie
  - Fiche 3.3 : Étude sur le gouvernement
  - Document 3.4 : Histoire de l'autonomie gouvernementale autochtone
  - Fiche 3.5 : Profil d'une Première Nation
- (Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au [www.voteetudiant.ca/cb](http://www.voteetudiant.ca/cb))

### ACTIVITÉS

#### Amorce : 5 à 10 min.

1. Discutez de la répartition des responsabilités au sein de votre propre école. Questions de discussion : à qui parlerais-tu si tu avais des problèmes avec tes devoirs? À qui diriez-vous si de l'eau était renversée dans le hall? Qui serait chargé de le nettoyer? À qui parleriez-vous si quelqu'un vous intimidait pendant la récréation?
2. Revoyez l'idée d'une démocratie représentative. Ensuite, demandez aux élèves s'ils savent combien il y a de niveaux de gouvernement au Canada. Notez les niveaux de gouvernement au tableau ou récitez-les verbalement.
3. Demandez aux élèves quel serait le représentant avec lequel ils communiqueraient dans les scénarios suivants :
  - a) Toi et tes amis souhaiteriez que l'on installe une rampe de planche à roulette dans le parc.
  - b) Tu juges que l'on devrait offrir une aide financière accrue aux jeunes pour qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires ou des programmes de formation professionnelle.
  - c) Le lampadaire près de chez toi est brisé et doit être remplacé.
  - d) Tu visites un pays étranger et tu as besoin de documentation.
  - e) L'hôpital de ta ville a besoin d'un appareil pour les rayons-X.
4. Faites le point sur l'activité : pourquoi est-il important de savoir quels rôles et quelles responsabilités sont associés à chaque ordre de gouvernement?

#### Discussion: 10 min.

Pensez à tous les gestes que vous posez chaque jour (p. ex. au lever, pour vous rendre à l'école, à l'école, après l'école). Quelle est l'influence du gouvernement sur ces activités?

#### Apprentissages essentiels : 20 min.

Au moyen du PowerPoint 3, de la vidéo « Les ordres de gouvernement » et de la vidéo « La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique », passez en revue les termes et les concepts clés sur les ordres de gouvernement : fédéral, provincial/territorial, local/municipal, député, député provincial, conseiller, Parlement, premier ministre, maire, autonomie gouvernementale.

#### ★ Mise en pratique : 20-25 mins

1. Demandez aux élèves de terminer l'activité 3.1. Ils devraient mettre en évidence ou encercler tous les domaines gouvernementaux qui affectent leur vie, établir des liens là où les gouvernements doivent travailler ensemble et analyser quel niveau de gouvernement les affecte le plus.
2. Demandez aux élèves de créer une œuvre d'art ou une bande dessinée qui montre les différentes choses qu'ils font au quotidien ou qui représente un « jour de ma vie ». Pour chaque graphique ou image, les élèves doivent lier ou étiqueter ce qu'ils font par rapport à la législation ou aux services gouvernementaux. La feuille d'activité 3.2 peut être utilisée pour une bande dessinée.

#### Autres idées :

- A. Révisez le document 3.1 et demandez aux élèves d'identifier une responsabilité provinciale qui les intéresse. En groupes, groupes de deux ou individuellement, demandez aux élèves de préparer une présentation créative qui explique l'importance de la responsabilité. Les élèves peuvent utiliser le format de leur choix : un discours, une affiche, un sketch, une chanson ou un rap.
- B. Demandez aux élèves de trouver une histoire touchant le gouvernement dans le journal local. Demandez-leur de déterminer si l'histoire concerne le gouvernement fédéral, provincial ou municipal en surlignant les mots clés qui révèlent cette information. À l'aide de la fiche 3.4, demandez aux élèves de répondre aux questions suivantes et de transmettre leurs conclusions à la classe : Sur quoi cet article porte-t-il? Quel enjeu est abordé? Quel ordre de gouvernement est concerné? Quels sont les arguments ou les points soulevés en appui de ces arguments? Pour qui importe cette histoire ?

## LEÇON 3 : LES ORDRES DE GOUVERNEMENT

C. Distribuez la fiche 3.3 (à faire en devoir). Fournissez aux élèves les liens suivants afin qu'ils puissent effectuer leurs recherches.

- Gouverneur général du Canada — [www.gg.ca](http://www.gg.ca)
- Lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique — [www.ltgov.bc.ca](http://www.ltgov.bc.ca) \*
- Parlement du Canada — [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)
- Élections Canada — [www.elections.ca](http://www.elections.ca)
- Elections BC — [www.elections.bc.ca](http://www.elections.bc.ca) \*
- Assemblée législative de la Colombie-Britannique — [www.leg.bc.ca](http://www.leg.bc.ca) \*

\* (en anglais seulement)

*Note à l'enseignant : Cette activité peut aussi être effectuée au laboratoire informatique.*

D. Apprenez-en davantage sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones du Canada en étudiant le document 3.5 avec les élèves. Utilisez la carte des Premières Nations (<http://fnpim-cippn.aandc-aadnc.gc.ca/index-fra.html>) et d'autres ressources pour localiser les réserves des Premières Nations les plus proches de votre école. En classe ou en petits groupes, demandez aux élèves de sélectionner une Première Nation et de remplir la fiche 3.6. Vous pouvez aussi assigner différentes Premières Nations à différents élèves et leur demander de présenter leur fiche remplie en classe.

E. Demandez aux élèves de dessiner une image ou une carte de la communauté et d'étiqueter cinq services du gouvernement (p. ex. école, parc, hôpital, routes, voitures, policier). Les étiquettes doivent inclure l'ordre de gouvernement et la responsabilité. Les élèves pourraient en outre construire un modèle physique de leur communauté.

F. Invitez un élu, un ancien politicien ou un fonctionnaire (de n'importe quel ordre ou un leader d'une communauté autochtone) à venir visiter l'école ou la classe pour discuter du rôle et des responsabilités de son ordre de gouvernement.



### Résumé : 5 à 10 min.

Faites une courte récapitulation sur les responsabilités du gouvernement. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Qu'avez-vous appris sur les ordres de gouvernement au Canada?
- Quelle est l'influence du gouvernement sur votre vie?
- Le gouvernement est-il important? Pourquoi?
- Pourquoi les Autochtones préfèrent-ils bénéficier d'une véritable autonomie gouvernementale?

## RESSOURCES EXTERNES

- Le système de gouvernement des Canadiens — *Parlement du Canada* — [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)
- Découvrir le Canada — *Citoyenneté et Immigration Canada* — [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca) \*
- Elections BC — [www.elections.bc.ca](http://www.elections.bc.ca)
- Assemblée législative de la Colombie-Britannique — [www.leg.bc.ca](http://www.leg.bc.ca)
- Parlement du Canada — [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca) \*
- Gouvernement du Canada — [www.gc.ca](http://www.gc.ca)
- Affaires autochtones et du Nord Canada — [www.aadnc-aandc.gc.ca](http://www.aadnc-aandc.gc.ca)
- Carte interactive — profils des Premières Nations — <http://fnpim-cippn.aandc-aadnc.gc.ca/index-fra.html>
- First Nations in BC Knowledge Network — [www.fnbc.info](http://www.fnbc.info) \*
- A guide to Aboriginal Organizations and Services in British Columbia, *Ministry of Aboriginal Relations and Reconciliation* — [www.gov.bc.ca/arr/services/guide.html](http://www.gov.bc.ca/arr/services/guide.html) \*

\* (en anglais seulement)